

Rapport de durabilité 2025

 PATRIMONIA



Table des matières

Mot du président

Stratégie de durabilité

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

1.2 Classes d'actifs et modes de gestion

2. STRATÉGIE

2.1 Fortune mobilière

AXE 1 - ACTIONNARIAT ACTIF

AXE 2 - INVESTISSEMENT À IMPACT

AXE 3 - INTÉGRATION ESG

AXE 4 - EXCLUSIONS

2.2 Fortune immobilière

3. STRATÉGIE CLIMATIQUE

3.1 Contexte

3.2 Objectifs

3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

3.3.1 VALEURS MOBILIÈRES

3.3.2 IMMOBILIER DIRECT

3.4 Risques et opportunités

3.4.1 RISQUES

3.4.2 OPPORTUNITÉS

Etat des lieux

Dialogue avec les entreprises

1. ACTIONS

1.1 Exercice du droit de vote

1.2 Exclusions

1.3 Intégration et impact

1.4 Impact climatique

2. OBLIGATIONS

2.1 Obligations en CHF

2.2 Obligations d'entreprises

2.3 Obligations gouvernementales

2.4 Obligations des pays émergents

2.5 Senior loans

2.6 Impact Climatique

3. INFRASTRUCTURES

4. IMMOBILIER

4.1 Immobilier direct

4.2 Immobilier indirect

Conclusion

Prochaines étapes

Annexe

Mot du président

La durabilité a-t-elle encore sa place dans le contexte actuel ? Ou n'est-ce qu'une mode déchue, si vive lorsque nous voguions dans des eaux moins hostiles ? La polarisation politique accrue, le nationalisme économique, le scepticisme grandissant sur le bien-fondé de certaines approches pèsent sur la dynamique amorcée ces dernières années.

Toutefois, la stratégie de Patrimonia, déployée sur quatre axes, demeure pleinement pertinente, car elle repose sur des leviers structurels solides. En particulier, l'engagement actionnarial et l'exercice du droit de vote conservent leur caractère stratégique fondamental : ils permettent d'influencer directement la gouvernance, les pratiques environnementales et sociales des entreprises, sans exclure a priori des secteurs entiers ni compromettre la performance financière. Notre rôle d'investisseur responsable s'en retrouve ainsi renforcé.

Nous avons opéré deux changements majeurs depuis la publication du dernier rapport de durabilité. Premièrement, des véhicules de placement dédiés ont été lancés pour les investissements indiciels dans les actions suisses et internationales, afin de renforcer l'axe de l'actionnariat actif privilégié par notre institution de prévoyance. De plus, l'allocation stratégique a été modifiée à la suite d'une étude de congruence actif-passif (étude ALM), impactant directement les indicateurs de durabilité du portefeuille.

Le Conseil de fondation se réjouit de constater une amélioration de ces résultats. Cependant, nous devons bien reconnaître que leur interprétation demeure complexe en raison de changements de fournisseurs de données, d'ajustements méthodologiques et d'hétérogénéité des référentiels.

À ce titre, nous appelons de nos vœux une standardisation et une simplification de ces outils de mesure, pour davantage de transparence. Cela dit, notre portefeuille continue de se positionner sur une trajectoire plus durable et la cohérence stratégique entre performance financière et responsabilité à long terme demeure intacte.

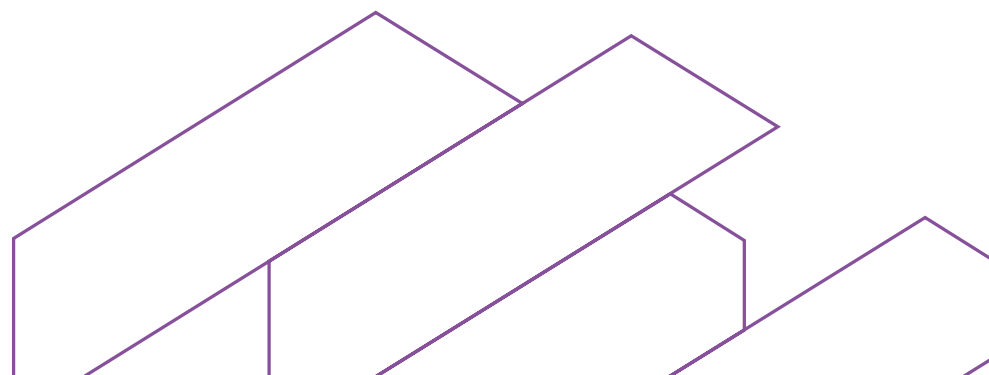
La durabilité est ainsi autant une question de détermination qu'un défi de mise en œuvre. Dans un environnement concurrentiel propre aux fondations collectives, nous sommes toujours fiers de rappeler que les valeurs qui nous distinguent sont le fondement de notre stratégie. Parmi celles-ci, la durabilité et la transparence nous engagent à œuvrer de manière responsable et à reporter fidèlement nos résultats.

Vous trouverez ainsi dans cette édition le rappel des principes qui guident notre action et un état des lieux de ses effets sur nos investissements. Le chemin est encore long, mais la direction est la bonne et notre détermination intacte.

Cette nouvelle édition du rapport de durabilité est l'œuvre d'un travail d'équipe. Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs, de notre direction et de nos experts pour leur précieuse contribution.

Guy Bardet

Président du Conseil de fondation



A photograph of a couple sitting on a wooden bench, looking out over a large body of water towards a range of mountains with snow-capped peaks. The man is pointing towards the mountains. The scene is framed by white geometric lines. A grey rounded rectangle is in the bottom left, and a purple bar is at the bottom.

Stratégie de durabilité

Stratégie de durabilité

1. INTRODUCTION

Les investissements durables ne sont pas mentionnés explicitement dans la législation suisse actuelle applicable aux institutions de prévoyance. La Fondation Patrimonia considère néanmoins que pour remplir son devoir fiduciaire à long terme, la durabilité doit être intégrée dans les processus de placement et de sélection des prestataires. Ce principe est ancré dans le règlement de placement de la Fondation. Sa charte de durabilité ^[01] expose les objectifs généraux et la vision en matière de durabilité. Le présent rapport a pour objectif de détailler la stratégie suivie ainsi que sa mise en œuvre tant pour les valeurs mobilières qu'immobilières. Un chapitre spécifique est dédié à la stratégie climatique, qui bénéficie d'un cadre normatif et d'indicateurs mieux définis notamment avec la ratification des accords de Paris par la Confédération ^[02], les lois fédérales sur le climat ^[03] et sur le CO₂ ^[04].

Un état des lieux est ensuite présenté avec une mise en avant des principales réalisations, de l'évolution par rapport à la publication du dernier rapport de durabilité, et les prochaines étapes.

Références/liens

- ^[01] <https://www.patrimonia.ch/website/>
- ^[02] <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2017/619/fr>
- ^[03] <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/fr>
- ^[04] <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2024/376/fr>

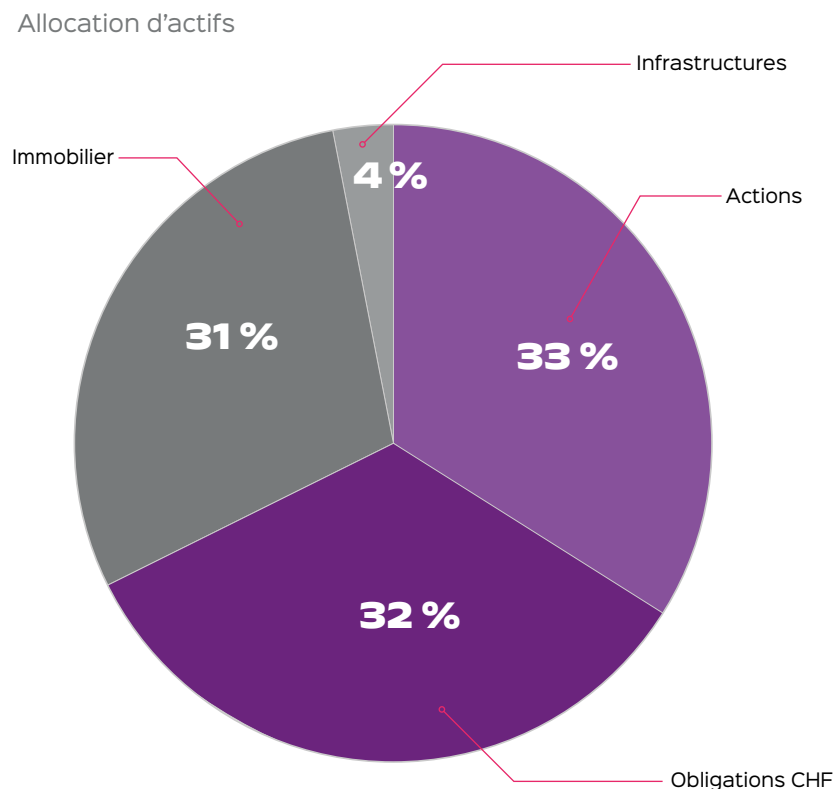
1.1 Contexte

La gestion des portefeuilles est déléguée à des gérants externes. La prise en compte d'éléments de durabilité dans les stratégies d'investissement est systématiquement intégrée dans les critères de sélection, ainsi que la gestion des risques climatiques.

La disponibilité et la fiabilité des données, les possibilités de mise en œuvre et les indicateurs pour en mesurer la réussite sont en évolution permanente. Certaines données quantitatives commencent par ailleurs à être vérifiées scientifiquement, mais la standardisation des objectifs et des stratégies a ses limites: les priorités ne sont pas universelles, à l'image de la diversité des valeurs de nos sociétés. **La Fondation s'efforce donc d'analyser régulièrement si les objectifs, la stratégie et les indicateurs retenus sont toujours pertinents.**

1.2 Classes d'actifs et modes de gestion

La stratégie d'investissement est définie grâce à des études réalisées tous les 3 à 5 ans et doit permettre le financement des rentes actuelles et futures des assurés de Patrimonia. Les rendements attendus des investissements sont définis avec un horizon temps long. **L'intensité carbone des différentes classes d'actifs et de la stratégie est intégrée dans l'étude**, à côté des caractéristiques financières. La durabilité est cependant implémentée essentiellement dans la mise en œuvre et le choix des gérants de portefeuilles.



La gestion de la fortune de la Fondation est déléguée à des partenaires externes, sélectionnés avec soin. Pour la gestion de sa fortune mobilière, la Fondation adopte une approche dite cœur-satellite, qui consiste à investir la majeure partie des actifs dans des portefeuilles dits «indiciels» (cœur) et le reste dans des portefeuilles gérés de manière active (satellites). La gestion indicielle consiste à détenir la majeure partie des titres composant des indices boursiers de référence dans le but de capturer la performance de la classe d'actifs en diversifiant largement les risques. Les portefeuilles «satellites» ont quant à eux des processus d'investissements dont le but est de dégager un rendement à long terme supérieur à l'indice de référence.

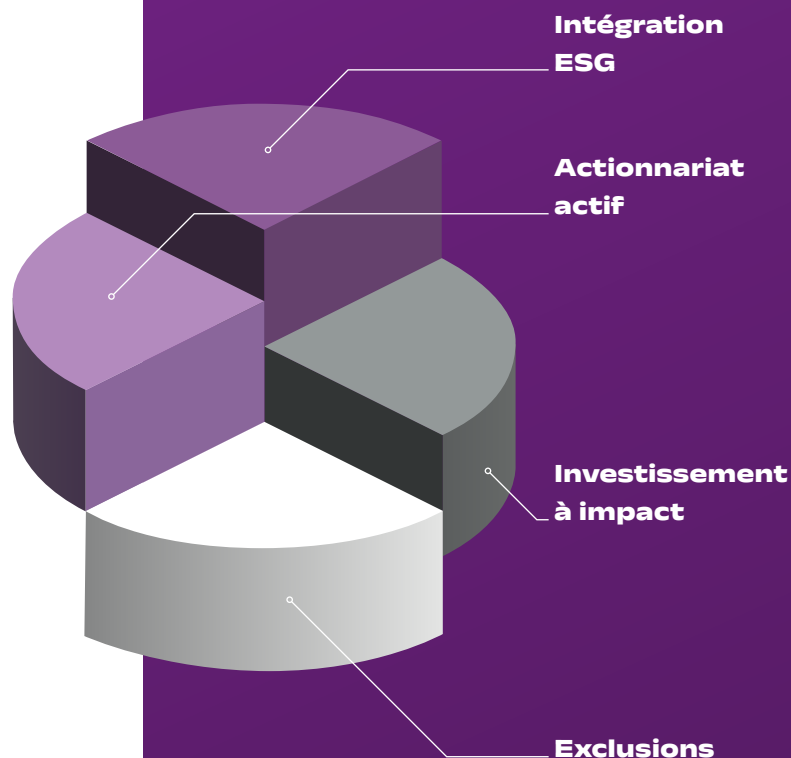
2. STRATÉGIE

La stratégie de durabilité de la Fondation Patrimonia se déploie sur **4 axes**. Tout d'abord, **la voie de l'actionnariat actif est la voie privilégiée par la Fondation**. Elle mise sur le dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle est investie et sur l'exercice responsable de son droit de vote d'actionnaire pour encourager le changement. Exclure des sociétés de l'univers d'investissement mène à se concentrer sur des sociétés ayant déjà adopté de bonnes pratiques. L'objectif poursuivi est la transformation de la société plutôt que celle des portefeuilles. En complément du dialogue, **l'investissement à impact** et **l'intégration ESG** complètent les stratégies, alors que les **exclusions** sont appliquées dans certains cas.

Les détails de la mise en place et les résultats sont présentés dans la partie «Etat des lieux».

La fondation est convaincue que les entreprises font partie de la solution et non du problème pour une économie plus durable.

4 axes de déploiement de la durabilité dans les investissements de Patrimonia :



2.1 Fortune mobilière

AXE 1 - ACTIONNARIAT ACTIF

L'actionnariat actif fait référence à **l'implication et la participation active des investisseurs dans les décisions des entreprises dans lesquelles ils investissent, en tant qu'actionnaires**, pour en influencer la stratégie. Les actionnaires sont en effet les copropriétaires des sociétés, de par la détention d'actions de ces entreprises, et leur rôle va plus loin que la simple détention d'actions et l'encaissement des dividendes. L'engagement actionnarial joue un rôle important dans l'amélioration de la transparence, la responsabilité et la durabilité des entreprises et contribue à la création de valeur à long terme en alignant les intérêts des actionnaires avec ceux des entreprises et de leurs parties prenantes.

Dialogue avec les entreprises (engagement crédible)

Définition

Le dialogue avec les dirigeants des entreprises a pour but de promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de durabilité, pour entamer un processus d'amélioration continue.

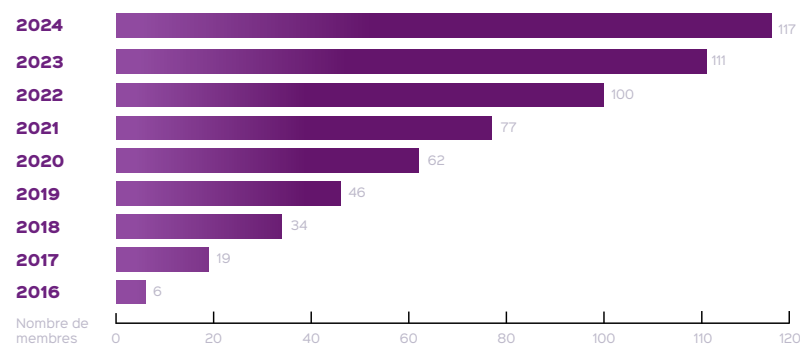
Objectif

L'objectif est d'augmenter de manière durable la valeur de l'entreprise à long terme pour ses actionnaires et les parties prenantes et réduire les risques.

Mise en œuvre

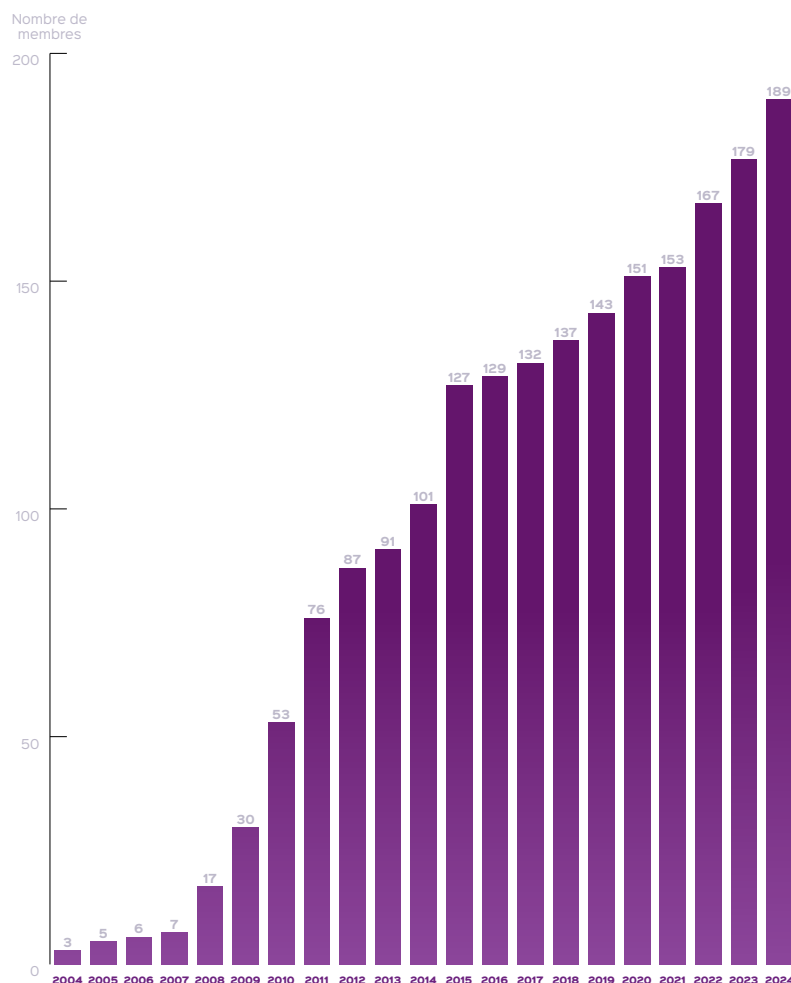
Afin de profiter de synergies et d'avoir plus de poids auprès des entreprises, les investisseurs peuvent se regrouper pour mener le dialogue. Patrimonia est ainsi membre d'**Ethos engagement Pool Suisse (EEP Suisse)** depuis 2011 et **Ethos engagement Pool International** depuis 2020, qui regroupent respectivement 178 institutions de prévoyance pour CHF 343 milliards d'avoirs et 110 institutions pour CHF 278 milliards d'avoirs. Le nombre croissant de caisses de pension adhérant à ces groupements illustre leur volonté d'agir en investisseurs responsables, et en conséquence d'améliorer leur impact sur les entreprises. Ethos mène un dialogue soit directement avec les sociétés cotées, soit indirectement au moyen de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif regroupant un nombre important d'investisseurs internationaux. Les thèmes d'engagement de l'année sont votés en assemblée générale chaque année.^[05]

Croissance d'Ethos Engagement Pool International^[06]



Références/liens

- ^[05] pour en savoir plus
<https://www.ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/dialogue-entreprises>
- ^[06] Source: https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEP_INT_Rapport_2024_FR_RESUME_FINAL_0.pdf

Croissance d'Ethos Engagement Pool Suisse ^[07]

Références/liens

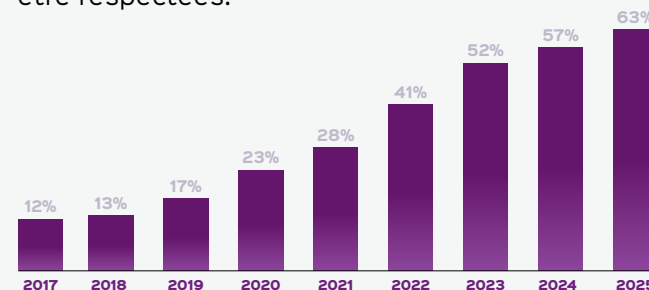
^[07] Source : https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEP-CH_Rapport_2024_FR_RESUME_FINAL.pdf

Patrimonia s'assure en parallèle que ses gérants de portefeuilles d'actions, et si possible d'obligations, engagent également directement le dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent et rendent des comptes de manière transparente sur leurs activités.

[Etude de cas]

Promotion de la diversité dans les conseils d'administration

Les campagnes de dialogue avec les entreprises cotées à la bourse suisse pour promouvoir la diversité au sein de leurs conseils d'administration portent leurs fruits. Le nombre de sociétés dont la composition des conseils est conforme aux meilleures pratiques, avec notamment plus de 30% de femmes, est en hausse constante. Les normes en matière de nombre et cumuls de mandats et d'indépendance des membres doivent aussi être respectées.



Cette proportion est passée de 12% en 2017 à 63% en 2025.

Source: Ethos

Références/liens

^[08] <https://sciencebasedtargets.org/>
^[09] <https://www.cdp.net/fr>

Les groupements d'investisseurs permettent d'avoir plus de poids

Ethos Engagement Pool International

**123 membres pour
CHF 326 milliards**

Ethos Engagement Pool Suisse

**195 membres pour
CHF 412 milliards**

Exercice du droit de vote

Définition

Les détenteurs d'actions de sociétés ont la possibilité de participer aux décisions lors des assemblées des actionnaires en votant. Les votes portent sur l'élection et la rémunération des membres du conseil d'administration, l'approbation de résolutions stratégiques, et des prises de position sur des questions importantes pour la gouvernance de la société.

Les votes peuvent aussi porter sur des propositions formelles soumises par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires pour être discutées et votées lors d'une assemblée générale ou spéciale (résolutions d'actionnaires).

Objectif

Dans le contexte de l'investissement responsable, l'impact social et environnemental est pris en compte dans les votes, en plus des aspects financiers et de gouvernance. Les résolutions d'actionnaires permettent aux investisseurs de faire entendre leur voix et d'influencer les politiques et les pratiques de l'entreprise, et peuvent appeler à des changements spécifiques, tels

que l'adoption de politiques environnementales, la nomination de membres indépendants au conseil d'administration, la divulgation de données sur la diversité au sein de l'entreprise, ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Patrimonia vise un taux d'exercice du droit de vote pour 100% des sociétés d'actions cotées dans lesquelles elle est investie.

[Etude de cas]

GIVAUDAN

Givaudan est un pionnier dans l'alignement des objectifs sur les différents aspects liés à la nature définis par le cadre TNFD, avec notamment les objectifs suivants:



Réduction de 25% des prises d'eau entre 2020 et 2030, en particulier dans les lieux sujets au stress hydrique.



Production d'électricité 100% renouvelable en 2025, diminution de 70% des émissions (scope 1 et 2) entre en 2030 sur la base de 2015, et de 20% (scope 3) de la chaîne d'approvisionnement.



Approvisionnement de 100% des matériaux et services de manière responsable en 2030 engagement à contribuer à la préservation et la génération de la biodiversité en 2030.



Zéro déchet opérationnel envoyé en décharge pour l'ensemble des sites de production d'ici 2030. L'intensité des déchets opérationnels destinés à l'élimination réduite de 15% d'ici 2030 (année de référence: 2020). Circularité totale des plastiques en 2030.

Source: Ethos

Mise en œuvre

Patrimonia n'investit pas directement dans des actions, mais dans des fonds de placement qu'elle sélectionne avec soin. Elle s'assure que tous les gérants de ces fonds exercent le droit de vote, après des analyses approfondies des sociétés et des sujets et en suivant des lignes directrices de vote claires et spécifiques à chaque type de sujet (ex: diversité au conseil d'administration, environnement, etc). Les votes effectivement exercés doivent être idéalement publics ou au minimum faire l'objet d'un rapport mis à disposition de la Fondation. Quand cela est possible, la Fondation met en place des structures d'investissement permettant un exercice direct du droit de vote.

AXE 2 - INVESTISSEMENT À IMPACT

Définition

L'investissement à impact consiste à générer un impact positif et mesurable sur le plan environnemental ou social, en plus des résultats financiers.

Objectif

L'objectif est d'orienter les flux financiers vers des entreprises, projets et fonds qui cherchent à résoudre des défis sociaux et environnementaux tout en réalisant des rendements financiers.

Mise en œuvre

Plusieurs portefeuilles de la Fondation sont gérés en suivant un processus d'investissement et de mesure conforme à ces principes (green bonds, portefeuilles d'actions à impact, infrastructures). Ceci est détaillé dans le point **Etat des lieux et résultats**. Le parc immobilier détenu par la Fondation fait d'autre part l'objet d'un point spécifique ci-après.

AXE 3 - INTÉGRATION ESG

Définition

L'intégration consiste à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, critères extra-financiers) dans la sélection des sociétés qui composent les portefeuilles, en plus de critères financiers.

Objectif

L'objectif est d'intégrer la durabilité dans les investissements tout en gardant des caractéristiques de rendement-risque similaires ou en les améliorant.

Mise en œuvre

Plusieurs portefeuilles sont gérés en intégrant des critères ESG de diverses manières dans les processus d'investissement détaillés dans le point **Etat des lieux et résultats**.

Pour l'investissement à impact et l'intégration ESG, l'indicateur SFDR, quand il est disponible, est utilisé. Le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est un règlement de l'Union européenne qui vise à améliorer la transparence des produits financiers en matière de durabilité et à encourager les investissements durables en fournissant des informations clés aux investisseurs. Cette norme n'est cependant pas appliquée en Suisse et les notations sont peu disponibles.

Quand cela est possible, la Fondation met en place des structures d'investissement permettant un exercice direct du droit de vote.

Les fonds sont classés en 3 catégories

selon la classification SFDR:

Article 6

Produits financiers sans objectif de durabilité

Produits financiers qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales ou sociales. Les gestionnaires de ces produits doivent déclarer qu'ils ne prennent pas en compte d'objectifs de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Article 8

Produits financiers avec objectif de durabilité

Produits financiers qui ont un objectif de durabilité défini, mais ne répondent pas à certaines normes strictes de durabilité. Les gestionnaires de ces produits doivent fournir des informations sur la manière dont ils intègrent les critères de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Article 9

Produits financiers promouvant des caractéristiques de durabilité

Produits financiers qui ont pour objectif principal de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces produits doivent respecter des normes de durabilité élevées et les gestionnaires doivent fournir des informations détaillées sur la manière dont ils intègrent ces caractéristiques dans leurs décisions d'investissement.

AXE 4 - EXCLUSIONS

Définition

Certaines entreprises ou secteurs peuvent être retirés de l'univers d'investissement des portefeuilles. De manière générale, Patrimonia privilégie toutefois le dialogue avec les sociétés comme vecteur de changement positif, comme illustré dans les études de cas ci-dessus.

Objectif

L'objectif est de créer un portefeuille sans entreprises dont les activités ou les pratiques sont jugées incompatibles avec l'investissement durable. Cela peut également avoir un impact positif sur l'incitation des entreprises à améliorer leurs performances extra-financières (ESG) pour devenir attractives pour les investisseurs responsables.

Mise en œuvre

La mise en œuvre est définie au niveau des portefeuilles. Toutefois, Patrimonia s'assure que les portefeuilles respectent la recommandation d'exclusions de SVVK-ASIR^[10].

Les recommandations d'exclusions de SVVK-ASIR concernent des entreprises en infraction par rapport à la base normative définie du fait de leur comportement ou de leurs produits, lorsque les tentatives de dialogue ont échoué. En ce qui concerne les fabricants d'armes interdites, il s'agit d'entreprises dont les produits ne respectent pas la législation suisse et les conventions internationales, plus précisément les conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces accords ratifiés par la Suisse interdisent le développement, la fabrication, le stockage et l'exploitation d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel et d'armes nucléaires.

Références/liens

^[10] <https://svvk-asir.ch/fr/notre-approche>

2.2 Fortune Immobilière

Le parc immobilier direct permet à Patrimonia de mettre en application sa stratégie durable par l'intégration de critères ESG et l'investissement à impact. Patrimonia a en effet toute latitude de prendre les décisions de gestion et de rénovation sur ses immeubles.

Objectif

La fondation a retenu 18 critères sélectionnés par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), sur lesquels des actions sont mises en place et mesurées quand cela est possible.



Environnement

- E1 - Energie
- E2 - Carbone
- E3 - Ressource et déchets
- E4 - Eau
- E5 - Biodiversité
- E6 - Mobilité et déplacement
- E7 - Résilience au changement climatique



Social

- S1 - Sécurité et santé des occupants
- S2 - Confort et bien-être
- S3 - Impact territorial et emploi
- S4 - Accessibilité
- S5 - Services rendus aux occupants
- S6 - Impact social positif



Gouvernance

- G1 - Ethique des affaires
- G2 - Intégration des enjeux ESG dans la politique d'investissements, de gestion et de contrôle des risques
- G3 - Relations parties prenantes
- G4 - Gouvernance
- G5 - Achats responsables

L'objectif est de maximiser l'impact social et environnemental pour les parties prenantes tout en dégagant un rendement conforme au marché. Les consommations d'énergie, d'eau et d'électricité ainsi que les émissions sont systématiquement mesurées et des mesures prises pour les réduire et les optimiser.

La réduction de l'empreinte environnementale et des consommations et émissions, qui est l'objectif principal en matière de durabilité pour le parc immobilier, est abordée plus en détail dans la stratégie climatique.

3. STRATÉGIE CLIMATIQUE

Introduction

Le changement climatique représente l'un des défis les plus pressants de notre époque, exigeant une réponse ciblée pour atténuer ses effets néfastes. L'adoption d'une stratégie et d'objectifs climatiques spécifiques est aujourd'hui indispensable, en complément d'une stratégie de durabilité plus générale.

La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour ses investissements en valeurs mobilières, et à réduire à zéro les émissions dues à la production de chaleur de son parc immobilier. Elle s'efforce également de mesurer et réduire les émissions produites sur l'ensemble du cycle de vie des immeubles. L'évolution constante du contexte, des moyens d'action ainsi que des indicateurs et des données disponibles rend toutefois

l'élaboration d'une telle stratégie complexe. Une réévaluation périodique des actions et indicateurs est donc essentielle à l'atteinte des objectifs. Cette approche adaptative reflète l'engagement de Patrimonia pour un avenir durable, tout en permettant de rester résolument focalisé sur la réalisation de l'objectif à long terme de délivrer la performance financière nécessaire tout en ayant un impact environnemental et social positif.

3.1 Contexte

La Suisse a ratifié l'Accord de Paris le 6 octobre 2017. Ce faisant, elle s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2030 ses émissions par rapport à 1990, en prenant en compte une partie des réductions d'émissions réalisées à l'étranger. De plus, elle a décidé de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050. Elle concrétise ses engagements internationaux en premier lieu dans la loi sur le CO₂.

La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les engagements de réduction pris conformément à l'Accord de Paris sont mis en œuvre dans la législation nationale sur le climat. La législation fédérale et cantonale donne aussi des objectifs précis en matière d'émissions causées par le parc immobilier.

3.2 Objectifs

La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour ses investissements en valeurs mobilières, et à réduire à zéro les émissions dues à la production de chaleur de son parc immobilier.

3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

3.3.1 VALEURS MOBILIÈRES

Il n'existe aujourd'hui pas d'indicateurs standardisés et universellement reconnus scientifiquement pour mesurer la réduction de l'impact environnemental des investissements, en particulier leur conformité avec une neutralité carbone en 2050 et un réchauffement de la température mondiale de 2°C au maximum et si possible 1.5°C à la fin du siècle, prônés par les accords de Paris. Bien que réducteur et dépendant des méthodologies de calcul, l'intensité carbone, soit le nombre de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) émis par une entreprise par million de chiffre d'affaires, semble être aujourd'hui l'indicateur disponible le plus pertinent. Il permet de mesurer et comparer l'efficacité des sociétés, et peut prendre en compte les «scopes» 1, 2 et 3, bien que ce dernier soit aujourd'hui beaucoup plus difficile à mesurer car il inclut des éléments externes. Cette intensité est pondérée par le poids des entreprises dans les portefeuilles.

Scopes 1, 2 et 3

Émissions directes

Scope 1

Les émissions de scope 1 sont les émissions directes de l'organisation. Cela inclut les émissions provenant de la combustion de carburants fossiles dans les installations de l'entreprise, comme les chaudières et les générateurs.

Émissions indirectes liées à l'énergie

Scope 2

Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes qui résultent de la production d'électricité, de chauffage ou de refroidissement que l'organisation achète et consomme. Cela englobe essentiellement les émissions de CO₂ générées par les centrales électriques qui fournissent l'énergie à l'entreprise.

Émissions indirectes autres que l'énergie

Scope 3

Le scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes qui découlent des activités de l'organisation mais ne sont pas directement sous son contrôle ou propriété. Cela peut inclure les émissions de la chaîne d'approvisionnement, les déplacements professionnels, les produits vendus, etc.

Deux moyens sont utilisés pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 :

- **L'actionnariat actif, en particulier le dialogue avec les entreprises**, tel que défini dans la stratégie de durabilité. Ce dernier permet d'inciter les entreprises à adopter des objectifs de réduction, par exemple avec l'initiative « Climate Actions 100+ »^[11] dont la Fondation Patrimonia est signataire. La Fondation soutient aussi toute initiative encourageant les entreprises à publier de manière transparente leurs émissions et leur plan de réduction de manière scientifiquement mesurable.^[12]
- **Des investissements ayant un impact positif sur le climat** : green bonds, infrastructures (notamment énergies renouvelables), portefeuilles concentrés sur des entreprises considérées comme vertueuses en la matière.

L'intensité carbone est mesurée quand cela est possible, avec l'objectif de neutralité en 2050 pour l'ensemble des portefeuilles. Cet indicateur pourrait toutefois être affiné en fonction de la disponibilité croissante et de la qualité des données. En effet, l'intensité carbone d'indices d'actions mondiales couramment utilisés semble par exemple avoir diminué de plus de 25% entre 2015 et 2021, mais cette réduction reflète probablement plus le changement du poids des entreprises entrant dans la composition de ces indices que de la réduction effective de leurs émissions.

Au plus tard en 2030, un point de situation complet sera effectué pour examiner si la voie suivie par Patrimonia porte ses fruits sur l'ensemble des classes d'actifs et reste pertinente pour atteindre les objectifs. L'intensité carbone sera examinée ainsi que d'autres indicateurs pertinents reconnus par la communauté scientifique et le monde académique. Si l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est l'objectif poursuivi, Patrimonia renonce aujourd'hui à se prononcer sur la trajectoire de réduction au-delà de 2030, notamment car elle repose en partie sur des technologies encore immatures ou sur des mécanismes de compensation dont les modalités restent incertaines.

Références/liens

^[11] <https://www.climateaction100.org>

^[12] <https://sciencebasedtargets.org/>

3.3.2 IMMOBILIER DIRECT

Le cadre législatif fédéral et cantonal fixe des objectifs précis de trajectoire de réduction pour le secteur du bâtiment. La Fondation Patrimonia a choisi de s'aligner sur la législation genevoise pour l'ensemble de son parc, dont la majeure partie est située dans ce canton. La Fondation mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre par l'indice de consommation thermique IDC ^[13].

Objectifs



Objectifs pour l'ensemble du parc immobilier

- Respect des objectifs de la Confédération et des Cantons
- IDC moyen inférieur à 450 au plus tard en 2030
- Pas d'immeuble avec un IDC supérieur à 650 au plus tard en 2030
- Plus de chauffages électriques au plus tard en 2025
- Plus de chauffages au mazout au plus tard en 2030

Références/liens

^[13] consommation thermique mesurée × facteur de correction climatique pour la partie chauffage/Surface de référence énergétique: mesure la consommation en corrigeant des variations de températures d'années en année pour une meilleure comparaison.



Objectifs immeubles

En fonction de l'IDC, stratégie de gestion immobilière:

- Immeubles avec IDC supérieur à 650: mise en place de plans d'investissement pour réduire les émissions (CAPEX)
- Immeubles avec IDC entre 550 et 650: travaux d'amélioration (travaux ponctuels)
- Immeubles avec IDC inférieur à 550: ajustements (optimisation de la chaufferie, contrat à la performance, programme eco 21, etc.)
- Rénovation: objectif d'IDC inférieur à 400



Reporting

Les objectifs et les progrès sont communiqués de manière transparente. Des plans d'investissements sont donc mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les consommations d'énergie nécessaires à la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire et privilégier les sources d'énergie renouvelables.

Au plus tard en 2030, les indices IDC des immeubles et du parc seront observés et des mesures supplémentaires de réduction ou de compensation seront prises pour poursuivre la réduction des émissions, en fonction des possibilités disponibles à ce moment.

3.4 Risques et Opportunités

Le respect du devoir fiduciaire impose aux institutions de prévoyance de réaliser des rendements sur leurs placements conformes à ceux du marché et une répartition appropriée des risques.

Dans le cadre des activités de dialogue avec les entreprises, ces dernières sont encouragées à prendre en compte les opportunités et risques climatiques, selon le principe de la double matérialité :

- **Matérialité financière :** Ce sont les risques et les opportunités associés aux enjeux de durabilité qui peuvent avoir un impact financier direct sur les entreprises : risques opérationnels, perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des coûts de conformité réglementaire, des litiges et des coûts de transition liés aux changements nécessaires pour réduire l'impact climatique. Ces aspects peuvent affecter la performance financière à court et à long terme des entreprises.
- **Matérialité extra-financière :** Ce sont les impacts environnementaux et sociaux des activités d'une entreprise qui, bien qu'ils ne soient pas directement reflétés dans les états financiers, peuvent avoir des conséquences significatives à long terme : impacts environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux changements climatiques et à la durabilité des ressources naturelles, qui peuvent influencer la perception publique de l'entreprise, son image de marque, ses relations avec les parties prenantes et, en fin de compte, sa viabilité à long terme.

[Etude de cas]

TCFD

Les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)^[14], prônées dans le cadre du dialogue avec les entreprises, visent à guider les entreprises dans la gestion et la divulgation des risques et des opportunités liés au climat selon la double matérialité.

3.4.1 RISQUES

Si les risques induits par le non-respect de principes de durabilité ont toujours existé, ils sont sans doute aujourd'hui mieux identifiés et leur impact plus important. Le changement climatique engendre en particulier des risques pour les entreprises dans lesquelles investissent les gérants de la Fondation Patrimonia. Ces risques peuvent être physiques, comme les effets du changement climatique sur les bâtiments détenus par les entreprises et leur activité de production, ou financiers, comme par exemple le risque de changement réglementaire (augmentation de la fiscalité ou des taxes « carbone », ...) ou le risque de dépréciation d'actifs. **La manière de gérer les risques dépend des classes d'actifs et du type de gestion appliqué.**

Références/liens

^[14] <https://www.fsb-tcfd.org/recommendations/>

Les classes d'actifs et la stratégie d'investissement sont définies grâce à des études de congruence actifs-passifs réalisées tous les 3 à 5 ans.

L'ensemble des risques, y compris climatiques, est pleinement intégré dans la stratégie d'investissement de Patrimonia. La construction des portefeuilles diffère en fonction des classes d'actifs et du style de gestion :

Pour sa fortune mobilière, la Fondation adopte une approche dite cœur-satellite :

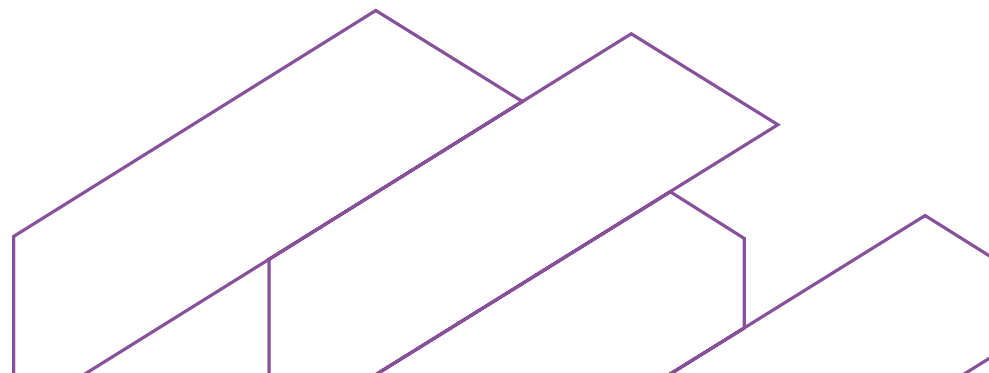
- **La gestion indicielle consiste à diversifier largement tous les risques, y compris climatiques**, dans le but de générer la performance globale des indices de référence, à bas coût. Les portefeuilles sont constitués d'un grand nombre de sociétés constituant l'indice en générant une performance très proche.
- La Fondation Patrimonia sélectionne ses gérants dits actifs en analysant notamment leur processus d'investissement. Ils ont pour objectif de générer une performance à long terme supérieure à l'indice de référence, en prenant en compte l'ensemble des facteurs et des risques influençant la performance financière à long terme des sociétés en portefeuille. Patrimonia intègre désormais la question de l'intégration de la double matérialité dans les décisions d'investissement de ses gérants actifs.

Pour sa fortune immobilière, Patrimonia entretient et rénove ses immeubles de manière à en maintenir ou augmenter leur valeur à long terme. Les prix de marché intègrent désormais l'état des systèmes et le mode de production de chaleur pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire ainsi que l'efficacité thermique des immeubles. Des plans d'investissements sont donc mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les consommations et maximiser l'utilisation d'énergies renouvelables.

3.4.2 OPPORTUNITÉS

Dans le cadre de son allocation stratégique, Patrimonia oriente ses flux financiers dans des classes d'actifs ou des styles de gestion qui présentent des caractéristiques de rendement et de risque intéressantes et qui bénéficient de la transition énergétique :

- **Infrastructures** : une partie importante des investissements en infrastructures doit être investie dans les énergies renouvelables ou en lien avec la transition énergétique.
- **Obligations vertes** : les fonds levés par des entreprises au travers d'obligations « vertes » (green bonds), qui comportent le même risque que les obligations traditionnelles équivalentes, sont exclusivement dédiés au financement de projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...).
- **Gestion indicielle** : des indices diversifiés intégrant des critères de durabilité dans leur construction peuvent être utilisés par Patrimonia, pour augmenter le profil de durabilité des portefeuilles tout en maintenant ou améliorant leur profil de rendement/risque. C'est le cas pour la classe d'actifs obligations en CHF.
- **Les gérants actifs qui prennent en compte des critères de durabilité** ont vocation à identifier des entreprises considérées comme durables dont la performance sera supérieure au marché.



An aerial photograph of a mountain landscape. In the center, a large, turquoise-colored lake is nestled in a valley. A concrete dam is visible at the bottom of the lake. The surrounding mountains are steep and covered in dense green forests. The sky is blue with scattered white clouds. Overlaid on the image are several white geometric lines forming a series of connected, angular shapes, resembling a stylized mountain range or a network. A purple line also forms a similar shape on the left side. A grey rectangular box with rounded corners is positioned in the bottom left corner, containing the text 'Etat des lieux' in white.

Etat des lieux

Etat des lieux

Pour ce deuxième état des lieux, après le premier produit dans le cadre du rapport de durabilité 2023, la mise en œuvre de la stratégie suivie par Patrimonia est à nouveau détaillée, en s'efforçant de conserver autant que possible les mêmes indicateurs. L'examen de l'évolution de ces derniers est toutefois rendu difficile par les changements de fournisseurs de données et de méthodologie. En plus de la présentation des indicateurs en comparaison avec ceux de leurs indices de référence, l'évolution est également rapportée pour la première fois dans le but de montrer leur trajectoire.

La première partie du rapport expose la stratégie adoptée par la Fondation Patrimonia en matière de durabilité et les voies suivies pour la mettre en œuvre. Cette seconde partie a vocation à détailler cette mise en œuvre. Des indicateurs climatiques sont également présentés pour la première fois, dans le but de s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de transparence. Patrimonia poursuivant l'objectif de décarbonisation de la société et non de ses portefeuilles, considère qu'il est plus pertinent d'observer ces indicateurs dans le temps et de poursuivre l'objectif de leur amélioration, plutôt que de les voir statiquement meilleurs que ceux de leurs indices de référence (benchmark) pour comparaison.

Dialogue avec les entreprises^[15]

Patrimonia est membre d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) et Ethos Engagement Pool International (EEP International).

Le nombre de membres du groupe-ment pour les entreprises suisses est passé de 178 à 195 membres pour des actifs passant de CHF 343 à 412 milliards, et de 110 à 123 membres pour des actifs passant de 278 à 326 milliards pour les sociétés internationales. Ces montants font d'Ethos une voix très importante, de plus en plus écoutée par les instances dirigeantes des entreprises, conscientes que le nombre croissant d'investisseurs dans les «pools», votant aux assemblées générales, ne peut pas être ignoré.

Le dialogue avec les dirigeants des entreprises a pour but de promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de durabilité, pour entamer un processus d'amélioration continue.

Références/liens

^[15] cf. chapitre Stratégie

Les principaux résultats sont disponibles de manière transparente^[16], et ne seront pas détaillés ici, mais que nous vous encourageons vivement à les consulter pour vous rendre compte de l'impact concret des activités de dialogue sur le comportement des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance.



Références/liens

- ^[16] <https://www.ethosfund.ch/fr/news-et-publications/publications-rapports>
- ^[17] https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEP_INT_Rapport_2024_FR_RESUME_FINAL_0.pdf

[Etude de cas]

EEP International^[18]

Alors qu'il est incontestable que le désinvestissement peut contribuer à réduire les risques climatiques dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels, il est difficile de déterminer dans quelle mesure il contribue à décarboner l'économie réelle. Cette section montre comment l'EEP International a obtenu des améliorations concrètes dans ce domaine par le biais de l'actionnariat actif.

Dans le cadre de l'EEP International, 10 initiatives concernant spécifiquement le changement climatique étaient en cours en 2025, ciblant 1'731 sociétés. Les activités d'engagement de l'EEP International ont ainsi couvert:

82 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI World.

70 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI ACWI.

65 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI EM.

Références/liens

- ^[18] Etude de cas, tirée du résumé des activités 2024 de Ethos Engagement Pool International

[Etude de cas]

EEP International^[19]

Dans le cadre du Carbone Disclosure Project (CDP) lancé en 2017, Ethos et un large groupe d'investisseurs institutionnels internationaux représentant 21'000 milliards de dollars US en 2024 demandent aux entreprises de répondre à un questionnaire sur le changement climatique, les forêts et l'eau.

Le CDP est une organisation à but non lucratif qui permet aux entreprises d'établir des rapports standardisés sur leurs émissions de gaz à effet de serre et autres indicateurs environnementaux.

Sur les 1329 entreprises visées, 352 ont rempli les questionnaires du CDP en 2024 (dont 164 sur le changement climatique et 196 sur l'eau) à la suite des activités d'engagement.



Références/liens

^[19] Etude de cas, tirée du résumé des activités 2022 de Ethos Engagement Pool International.

Liste complète des initiatives majeures auxquelles ont adhéré les gérants en charge de la gestion de la fortune de Patrimonia:

Initiatives, réseaux et associations des gestionnaires de fortune de Patrimonia * - % Fortune hors immobilier

PRI	Principles of Responsible Investing	99,2%
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures	94,8%
Climate Action 100+	Global Investors Driving Business Transition	86,1%
UN Global Compact	UN Global Compact	89,2%
Net Zero AM Initiative	Net Zero Asset Manager Initiative	87,2%
FAIRR	FAIRR Initiative	61,5%
SSF	Swiss Sustainable Finance	88,2%
GRESB	Global Real Estate Sustainability Benchmark	64,1%
CDP	Carbon disclosure project	87,0%
GIIN	Global Impact Investing Network	83,7%
SFG	Sustainable Finance Geneva	84,9%
ICGN	International Corporate Governance Network	83,8%
Climate Bonds Initiative	Climate Bonds Initiative	79,5%
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative	84,2%
IFC	Operating Principles for Impact Management of IFC	51,6%
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil	52,7%
The Wolfsberg Group	The Wolfsberg Group	52,6%
SASB	Sustainability Accounting Standards Board	58,6%

En plus du dialogue engagé par les gérants de la Fondation Ethos, Patrimonia encourage ses partenaires à signer les Principes d'Investissement Responsable (PRI)^[20]. Les PRI sont une initiative fondée en partenariat avec les Nations Unies. En signant les six principes, ses membres s'engagent notamment en faveur d'un investissement responsable, de la défense active de ses intérêts et de l'établissement de rapports.

99%

de la fortune totale est gérée par des partenaires ayant signé les Principes d'Investissement Responsable.

100%

des partenaires en charge de la gestion de la fortune mobilière.

Références/liens

^[20] <https://www.unpri.org/download?ac=5632>

1. ACTIONS

1.1 Exercice du droit de vote

Les actions, qui composent 28% de l'allocation stratégique de Patrimonia, sont gérées de manière indicielle à 90%^[21]. Le poids des actions dans l'allocation stratégique a augmenté de 28% à 33% à l'issue de la dernière étude ALM. Elles sont gérées à 85% de manière indicielle.

Tous les gérants des fonds en actions exercent le droit de vote, après des analyses approfondies des entreprises et des sujets, en suivant des lignes directrices de vote claires et spécifiques à chaque type de sujet (ex: diversité au conseil d'administration, environnement, etc). Les votes effectivement exercés doivent être idéalement publics ou faire l'objet d'un rapport mis à disposition de la Fondation.

Patrimonia a par ailleurs développé ses capacités d'exercice direct du droit de vote en créant deux compartiments propres pour la gestion indicielle de ses actions suisses et internationales de grandes capitalisations, soit plus de 64% de ses actions et 21% de la fortune totale. Les droits de votes sont exercés en suivant les lignes directrices d'Ethos.



Références/liens

^[21] cf. § «classes d'actifs et modes de gestion»

Patrimonia a développé ses capacités d'exercice direct du droit de vote en créant deux compartiments propres pour près des deux tiers de ses actions. L'exercice direct se reflète dans l'augmentation du pourcentage de vote à l'encontre des recommandations du management qui a presque doublé.

% des droits de vote exercés	Votes par rapport au management		
	% en faveur	% contre	% votes blanc
98.0%	74.5%	25.4%	0.1%

1.2 Exclusions

Les recommandations d'exclusions de l'association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR^[22]), qui regroupe d'importantes caisses de pension et assurances sociales suisses, sont appliquées à l'ensemble des portefeuilles. Elles concernent des entreprises en infraction par rapport à la base normative définie du fait de leur comportement ou de leurs produits, lorsque les tentatives de dialogue ont échoué, et les fabricants d'armes interdites. La notion d'ouverture au dialogue, pleine de sens dans la stratégie de Patrimonia qui prône le changement, prend désormais plus de place dans les recommandations d'exclusions de l'ASIR.

Les recommandations d'exclusions de sociétés de l'association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR) sont appliquées à l'ensemble des portefeuilles.

Références/liens

^[22] <https://svvk-asir.ch>

1.3 Intégration et impact

Etat 2025

PORTEFEUILLES	% du total	Type de gestion	Alignement sur les accords de Paris	Classifié SFDR (6,8,9)	Impact climatique (scope 1+2)						Fournisseur de donnée	Transparence	
					Intensité carbone PF	Intensité carbone BM	Intensité carbone relative	Empreinte carbone PF	Empreinte carbone BM	Empreinte carbone relative		Intensité carbone PF	Intensité carbone BM
Actions suisses Large Cap	19,5%	Passif	✓	6	84,7	84,7	0,0%	40,6	40,6	0,0%	Sustainalytics	n/d	n/d
Actions suisses Small & Mid Cap 1	3,7%	Actif	✓		32,6	36,2	-9,9%	13,8	14,9	7,4%	S&P Trucost	92,8%	94,1%
Actions suisses Small & Mid Cap 2	2,5%	Actif	✓		17,8	22,4	-20,3%	7,4	11,3	34,1%	MSCI ESG	99,8%	99,9%
Actions suisses Small & Mid Cap 3	4,0%	Actif	✗		24,9	30,5	-18,3%	13,6	29,7	54,2%	S&P Trucost	90,0%	90,0%
Actions Monde Large & Mid Cap 1	48,3%	Passif	✓	6	101,7	102,3	-0,6%	35,8	35,6	-0,4%	Sustainalytics	n/d	n/d
Actions Monde Large & Mid Cap 2	5,0%	Actif	✓	9	42,3	112,6	-62,4%	14,2	39,7	64,2%	MSCI	100,0%	100,0%
Actions Monde Small Cap	7,1%	Passif	✓		160,2	162,7	-1,6%	84,9	86,4	1,7%	MSCI ESG	99,4%	99,4%
Actions des marchés émergents	9,9%	Passif	✓		361,1	356,9	1,2%	143,5	143,1	-0,3%	MSCI ESG	99,8%	99,8%
TOTAL	100,0%				118	122	-3,3%	47	49	-4,1%		97,7%	97,9%

Comparaison 2025/2023

CLASSE D'ACTIFS	% du total	Type de gestion	Impact climatique (scope 1+2)						Transparence		
			Intensité carbone PF 2025/2023	Intensité carbone BM 2025/2023	Intensité carbone relative 2025 - 2023	Empreinte carbone PF 2025/2023	Empreinte carbone BM 2025/2023	Empreinte carbone relative 2025 - 2023	Intensité carbone PF 2025/2023	Intensité carbone BM 2025/2023	Intensité carbone PF 2025/2023
Actions suisses Large Cap	19,5%	Passif	-32%	-33%	0%	-35%	-35%	0%	n/d	n/d	n/d
Actions suisses Small & Mid Cap 1	3,7%	Actif	12%	-12%	19%	-26%	-18%	4%	n/d	n/d	n/d
Actions suisses Small & Mid Cap 2	2,5%	Actif	-47%	-38%	-14%	-41%	-27%	52%	2,8%	5,6%	-2,6%
Actions suisses Small & Mid Cap 3	4,0%	Actif	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Actions Monde Large & Mid Cap 1	48,3%	Passif	-29%	-28%	-1%	-29%	-29%	-1%	n/d	n/d	n/d
Actions Monde Large & Mid Cap 2	5,0%	Actif	182%	91%	12%	-70%	-75%	135%	0,6%	0,2%	0,4%
Actions Monde Small Cap	7,1%	Passif	-5%	-4%	-1%	-1%	-1%	4%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Actions des marchés émergents	9,9%	Passif	22%	21%	2%	-7%	-8%	1%	0,0%	-0,1%	0,1%
TOTAL	100,0%		-20%	-18%	-2%	-30%	-32%	3%			

Intensité carbone: tCO₂e par million de CHF de revenus
Empreinte carbone: tCO₂e par million de CHF de capital investi

Le premier tableau de la page 24 présente l'état des portefeuilles d'actions au 30.06.2025, avec les mêmes indicateurs que ceux présentés dans l'état des lieux du rapport de durabilité 2023. Le second tableau met en exergue les progrès réalisés entre les deux rapports.

Le poids stratégique des actions a augmenté de 28% à 33% de la fortune, dont 11% d'actions suisses, augmentant de fait l'influence de l'actionnariat actif. Pour les actions suisses, le poids des petites et moyennes capitalisations, faibles émettrices de gaz à effet de serre, a augmenté de 20% à 40%, passant de 2% à 4.4% de la fortune totale. Un nouveau gérant a été sélectionné à cet effet. Comme le gérant 2, il met en œuvre les meilleures pratiques en matière d'intégration de la durabilité dans les processus d'investissement, tant dans le poids des titres (best-in-class) que dans l'engagement actionnarial et des exclusions. Un nouveau gérant a quant à lui été sélectionné pour la gestion passive des actions suisses et internationales de grandes capitalisations dans un véhicule permettant l'exercice direct des droits de vote, suivant les recommandations d'Ethos. Le gérant actif « satellite » classifié SFDR 9 est toujours utilisé pour les actions Monde de grandes et moyennes capitalisations et poursuit sa stratégie d'investissement à impact sur les 3 thèmes suivants: environnement, éléments essentiels de la vie (life essentials) et émancipation humaine (human empowerment).

Ces changements ont mené à des réductions de 20% de l'intensité carbone du portefeuille et de 30% de l'empreinte carbone depuis l'établissement du dernier rapport, les indicateurs des indices correspondants baissant respectivement de 18% et 32% sur la période. Les changements de gérants, de méthodologie et de fournisseurs de données rendent toutefois l'interprétation de ces résultats complexe.

Deux portefeuilles actifs « satellite » de la classe d'actifs adoptent un processus d'investissement d'intégration ESG et d'impact. Tous deux ont l'alignement sur l'Accord de Paris comme objectif explicite. Le premier pèse 70% des actions suisses de petites et moyennes capitalisations et intègre des critères de durabilité dans la sélection des titres selon le principe Best-in-class. Les secteurs tabac, alcool, pornographie, énergie nucléaire, armement, jeux d'argent et charbon thermique sont exclus de l'univers d'investissement et son intensité carbone est réduite de 29% par rapport à l'indice de référence. Le second, dont la cible de poids est 15% des actions mondiales, poursuit une stratégie d'investissement à impact sur les 3 thèmes suivants: environnement, éléments essentiels de la vie (life essentials), émancipation humaine (human empowerment). Certains secteurs sont exclus de l'univers d'investissement.

L'intensité carbone de ce portefeuille, classifiée comme article 9 selon la classification SFDR, est inférieure de 75% à celle de son indice de référence.

L'investissement à impact vise à aligner les objectifs financiers avec des considérations sociales et environnementales. En complément de la performance financière, l'impact est évalué et mesuré au moyen d'indicateurs spécifiques liés aux objectifs sociaux et environnementaux.

L'investissement « Best-in-class » consiste à sélectionner les entreprises ou les titres qui se distinguent positivement sur le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Les changements opérés depuis l'établissement du dernier rapport ont permis de réduire de 20 % de l'intensité carbone des portefeuilles investis en actions et de 30 % de leur empreinte carbone.

1.4 Impact Climatique

96 % des portefeuilles investis en actions sont alignés sur les accords de Paris, contre 45 % deux ans plus tôt. La réduction de l'intensité carbone des portefeuilles atteint 20% depuis le dernier rapport de 2023. La réduction de l'intensité carbone est de 3.3% par rapport à celle de son indice de référence, alors qu'elle était de 1.5% en 2023.

Chiffres clés

96 %

des portefeuilles en actions sont alignés sur une trajectoire de réchauffement de 1.5°C à 2°C.

2. OBLIGATIONS

2.1 Obligations en CHF

Cette classe d'actifs, la plus importante de l'allocation stratégique de Patrimonia avec un poids de 15%, est gérée de manière indicielle à plus de 80%. Depuis 2019, **tous les nouveaux flux entrants de cette catégorie sont orientés vers des fonds indexés sur des indices durables.**

Plusieurs secteurs y sont exclus de l'univers d'investissement (pornographie, alcool, armement, jeux d'argent, ingénierie génétique, nucléaire, charbon thermique et tabac), ainsi que les sociétés ayant une mauvaise notation d'impact selon la société Inrate^[23]. Ses notations mesurent les effets positifs et négatifs des émetteurs d'obligations sur l'environnement et la société.

A terme, l'ensemble des portefeuilles indiciels sera basculé sur ces indices, qui ont de plus une intensité carbone plus faible que celle de leur indice de référence. En complément, un portefeuille actif dont le poids est passé de 7% à 19% de la classe d'actifs complète l'exposition aux obligations en francs suisses. Le poids des obligations vertes de ce portefeuille dépasse 12%, contre moins de 6% pour l'indice de référence.

A+	Indice durable ou soutenant la transition vers un indice durable
A	
A-	
B+	Sur la voie d'un indice durable
B	
B-	
C+	Indice non durable mais avec un impact négatif moindre
C	
C-	
D+	Indice non durable
D	
D-	

Source: Inrate, 2019

Références/liens

^[23] <https://inrate.com/esg-impact-ratings/#>

Définition

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...)

2.2 Obligations d'entreprises

La part du portefeuille d'obligations vertes d'entreprises dans la classe d'actif a doublé, passant de 8% à 16%. Ce fonds est classifié «article 9» SFDR et est aligné à une augmentation des températures inférieure à 2°C à horizon 2100 conformément aux engagements des accords de Paris. Le poids de ce portefeuille continuera à augmenter progressivement jusqu'à 20% des obligations d'entreprises.

2.3 Obligations gouvernementales

L'effet des investissements dans les obligations vertes sur un éventuel comportement plus durable des gouvernements n'est pas académiquement établi. De même, il n'est pas avéré qu'exclure certains pays de l'univers d'investissement mène à un comportement plus vertueux de leur part. Face à ces incertitudes, Patrimonia ne prend pas de mesures particulières sur cette classe d'actifs.

2.4 Obligations des pays émergents

La classe d'actif des obligations gouvernementales des pays émergents, dont l'intensité carbone était de loin la plus importante lors de la publication du dernier rapport de durabilité, a été abandonnée à la suite de la dernière étude de congruence actifs-passifs (étude ALM). La vente de ces positions est le principal contributeur à la baisse de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations.

Il n'est pas avéré qu'exclure certains pays de l'univers d'investissement mène à un comportement plus vertueux de leur part.

2.5 Senior loans

Les deux fonds utilisés sur cette classe d'actifs entrent dans la catégorie «article 8» SFDR, soit ayant un objectif de durabilité défini et intégrant des critères de durabilité dans les décisions d'investissement. En plus d'exclusions sectorielles et normatives, les fonds suivent une approche «Best-in-class» de sélection des sociétés en portefeuille.

2.6 Impact Climatique

Etat 2025

				Impact climatique (scope 1+2)						Transparence		
Portefeuille	% du total	Type de gestion		Intensité carbone PF	Intensité carbone BM	Intensité carbone relative	Empreinte carbone PF	Empreinte carbone BM	Empreinte carbone relative	fournisseur de donnée	Intensité carbone	Intensité carbone benchmark
Obligations en CHF (Domestic)	19,9%	Passif	✓	11,4	18,2	-37%	4,9	5,0	2%	MSCI ESG	68,4%	59,4%
Obligations en CHF (Foreign)	5,7%	Passif	✓	43,6	39,7	10%	22,9	23,3	2%	MSCI ESG	88,9%	88,8%
Obligations en CHF - ESG (Domestic)	9,7%	Passif	✓	5,8	18,2	-68%	2,4	8,0	7,0%	MSCI ESG	64,6%	59,4%
Obligations en CHF - ESG (Foreign)	2,0%	Passif	✓	21,3	39,7	-46%	7,6	23,3	67%	MSCI ESG	86,4%	88,8%
Obligations en CHF	8,6%	Actif	✗	66,0	97,0	-32%	51,0	67,0	24%	Trucost	46,3%	35,6%
Obligations gouvernementales	27,5%	Passif	✓	341,4	350,6	-3%	n/d	n/d	n/d	MSCI ESG	100,0%	100,0%
Obligations d'entreprises	14,8%	Passif	✓	231,9	248,2	-7%	82,7	90,1	8%	MSCI ESG	98,1%	96,8%
Obligations vertes d'entreprises	2,8%	Actif	✗ 9	89,0	128,0	-30%	46,0	71,0	35%	Trucost	97,9%	96,0%
Senior Loans	7,4%	Actif	✗ 8	185,5	158,3	17%	154,7	111,0	-39%	MSCI	25,0%	25,0%
Senior Loans Europe	1,5%	Actif	✓ 8	67,0	n/d	n/d	55,0	n/d	0%		n/d	n/d
TOTAL	100,0%	81%		156,9	165,2	-5,0%	45,4	46,4	-2.1%		78,5%	75,0%

Comparaison 2025/2023

Classe d'actifs	% du total	Type de gestion	Impact climatique (scope 1+2)						Data Provider	Transparence	
			Intensité carbone PF 2025/2023	Intensité carbone BM 2025/2023	Intensité carbone relative 2025 - 2023	Empreinte carbone PF 2025/2023	Empreinte carbone BM 2025/2023	Empreinte carbone relative 2025 - 2023		Intensité carbone PF 2025/2023	Intensité carbone BM 2025/2023
Obligations en CHF (Domestic)	19,9%	Passif	-69%	-57%	-24%	-75%	-79%	-16%	MSCI ESG	-0,2	-27%
Obligations en CHF (Foreign)	5,7%	Passif	-40%	-23%	-32%	22%	107%	68%	MSCI ESG	2,5%	2%
Obligations en CHF (Domestic) - ESG	9,7%	Passif	-84%	-57%	-55%	-89%	-66%	61%	MSCI ESG	-23,2%	-27%
Obligations en CHF (Foreign) - ESG	2,0%	Passif	17%	-23%	4%	308%	107%	-16%	MSCI ESG	-0,5%	2%
Obligations en CHF	8,6%	Actif	3%	-20%	15%	-28%	-36%	-9%	Trucost	0,0	9%
Obligations gouvernementales	27,5%	Passif	26%	30%	-3%	n/d	n/d	n/d	MSCI ESG	0,9%	0%
Obligations d'entreprises	14,8%	Passif	9%	11%	-2%	27%	39%	9%	MSCI ESG	9,7%	1%
Obligations vertes d'entreprises	2,8%	Actif	-70%	-60%	-24%	-63%	-39%	42%	Trucost	2,4%	-3%
Senior Loans	7,4%	Actif	7%	-19%	28%	194%	56%	-65%	MSCI	n/d	n/d
Senior Loans Europe	1,5%	Actif	n/d	n/d	n/d	62%	n/d	n/d		n/d	n/d
TOTAL	100,0%		-23%	-27%	-6%	-57%	-56%	-1,7%		-8%	-14%

Le premier tableau de la page 28 présente l'état des portefeuilles d'obligations au 30.06.2025, avec les mêmes indicateurs que l'état des lieux présenté dans le rapport de durabilité 2023. Le second tableau met en exergue les progrès réalisés entre les deux rapports.

Depuis 2023, le principal changement est le désinvestissement de la classe d'actifs des obligations gouvernementales des pays émergents, principal contributeur d'émission CO2 de l'allocation.

Depuis le rapport de durabilité de 2023, l'intensité carbone du portefeuille a été réduite de 23% et son empreinte carbone de 57%, les indicateurs des indices correspondants baissant respectivement de 27% et 56% sur la période. Les changements de méthodologie et de fournisseurs de données rendent toutefois l'interprétation de ces résultats complexe.

3. INFRASTRUCTURES

Cette classe d'actifs, gérée intégralement de manière active, permet de profiter des opportunités créées par la transition énergétique, comme le montre le niveau de 35% de la fortune investie dans les énergies vertes.

Quatre gérants gèrent cette classe d'actifs au moyen de 6 fonds. Tous intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement, deux fonds sont classés article 8 SFDR (46% de la fortune), et l'un est défini comme un fonds d'impact investing, classifié article 9 SFDR (10% de la fortune), avec un objectif climatique explicite. Les données d'intensité et d'empreinte carbone sont peu disponibles pour cette classe d'actifs alternative, (actifs privés), rendant les comparaisons avec les indices de référence peu pertinentes.

**38%
d'énergies
vertes**

Les gérants proposent toutefois des rapports complets sur l'intégration de la durabilité dans les investissements sous-jacents et/ou les stratégies de décarbonisations poursuivies.

La cartographie des liens entre les investissements et les objectifs de développement durable de l'ONU présentés ci-contre est en revanche pertinente sur cette classe d'actifs.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Gérant 1	Gérant 2	Gérant 3	Gérant 4
1. Pas de pauvreté				
2. Faim « zéro »				✓
3. Bonne santé et bien-être	✓		✓	
4. Education de qualité			✓	
5. Egalité entre les sexes				✓
6. Eau propre et assainissement	✓	✓	✓	
7. Energie propre et d'un coût abordable	✓	✓	✓	✓
8. Travail décent et croissance économique	✓		✓	✓
9. Industrie innovation et infrastructure	✓	✓	✓	✓
10. Inégalités réduites				
11. Villes et communautés durables	✓			
12. Consommation et production responsables				✓
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	✓			✓
14. Vie aquatique				✓
15. Vie terrestre				
16. Paix, justice et institutions efficaces				
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs				

4. IMMOBILIER

Selon l'office fédéral de l'énergie, le parc immobilier suisse consomme annuellement près de 90TWh, ce qui correspond à 40% environ de la consommation finale d'énergie en Suisse, et génère aussi presque un tiers des émissions de CO₂ sur notre territoire. Il est donc possible d'avoir un impact direct et mesurable sur l'environnement par des investissements d'assainissement des immeubles et l'utilisation d'énergies renouvelables.

4.1 Immobilier direct

Comme détaillé dans sa stratégie climatique^[24], la fondation Patrimonia a choisi de s'aligner sur la législation genevoise pour l'ensemble de son parc immobilier, dont le poids atteint plus de 12% de la fortune totale, en hausse de 2%. La majeure partie des immeubles sont situés dans le canton de Genève.

La fondation définit des objectifs précis et mesurables de baisse de consommation d'énergie. Elle mesure l'ensemble de ses émissions et met en place des plans d'actions et d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les consommations d'énergie nécessaires à la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire, d'électricité et d'eau et privilégier les sources d'énergie renouvelables.

Patrimonia met en place le programme eco21 proposés par les services industriels de Genève qui permet aux propriétaires immobiliers^[25] de diminuer les consommations d'énergies et les émissions de CO₂ de leurs bâtiments.

Poursuivant son effort de baisse des émissions de CO₂, la Fondation a diminué les émissions annuelles moyennes du parc de 28kg à 21kg d'équivalent CO₂ par m² entre 2022 et 2024, soit une diminution de plus de 25%. En prenant en compte le scope 3, les émissions ont baissé de 32 kg à 23kg, soit plus de 27%.

Le graphique de la page suivante donne les indices IDC^[26] des immeubles du parc immobilier de la Fondation et leurs émissions d'équivalent CO₂ par mètre carré, chaque point étant un immeuble.



Les émissions annuelles moyennes du parc immobilier ont diminué de plus de 25% entre 2022 et 2024.

Références/liens

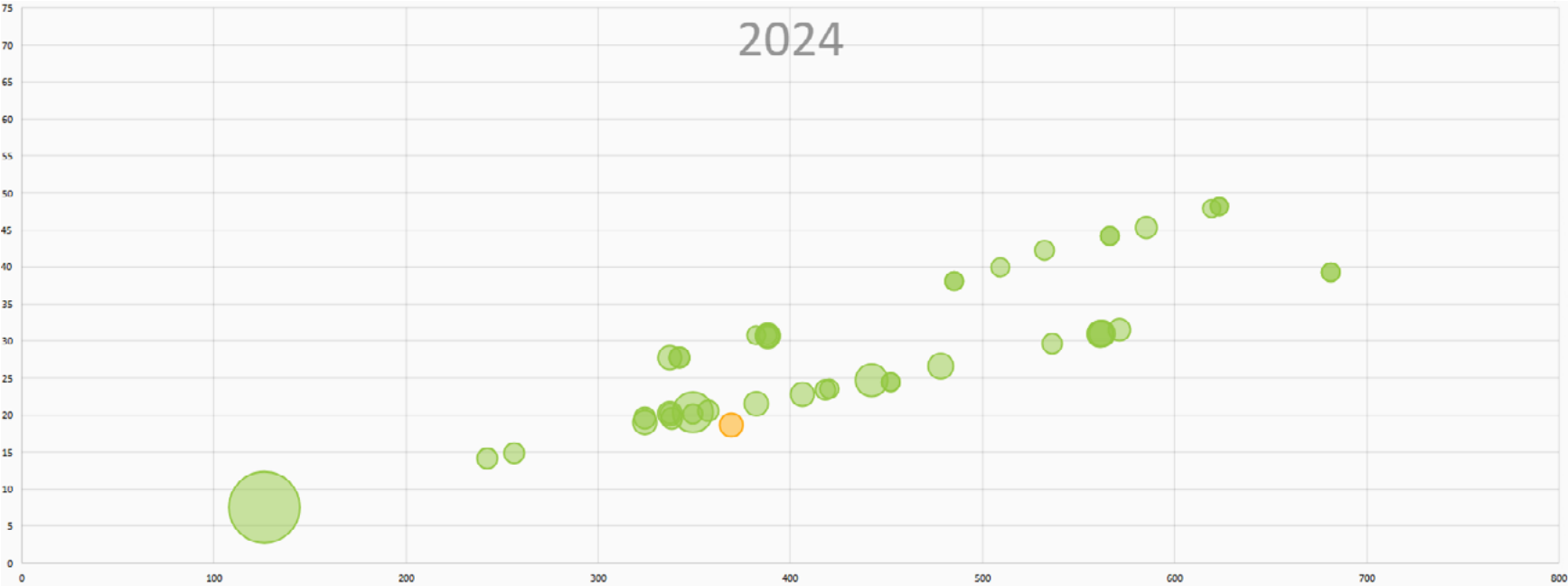
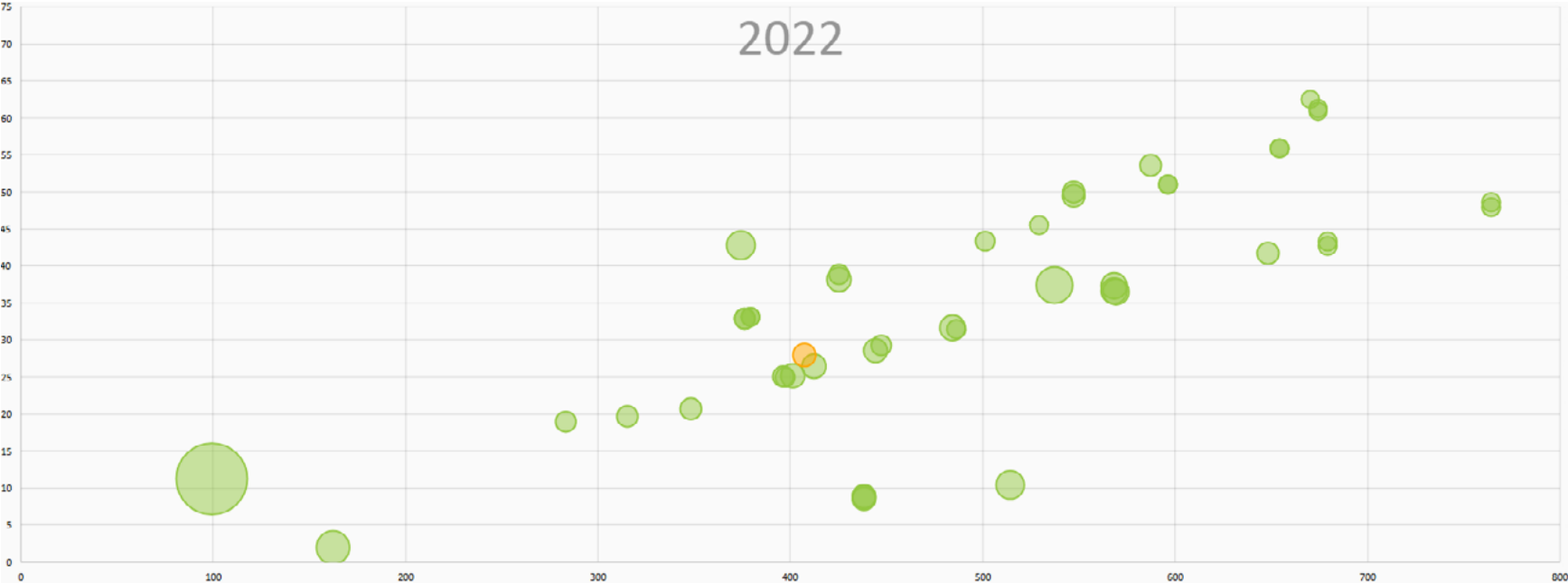
^[24] voir paragraphe 3.3.2

^[25] <https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/le-programme-eco21>

Références/liens

^[26] indice IDC
consommation thermique mesurée × facteur de correction climatique pour la partie chauffage / Surface de référence énergétique: mesure la consommation en corrigeant des variations de températures d'années en année pour une meilleure comparaison.

Evolution des émissions de CO₂ (Y) et de l'indice de dépense de chaleur IDC (X)



4.2 Immobilier indirect

Si les investissements directs sont privilégiés en Suisse, environ 20% de la fortune de la Fondation est investie dans l'immobilier au travers de fonds cotés et fondations de placements. Fidèle à sa gestion «cœur-satellite», une grande partie est placée dans deux fonds indiciels qui investissent indistinctement dans l'ensemble des fonds de placements cotés à la bourse pour la Suisse (45% des placements immobiliers indirects) et dans des sociétés d'investissement immobilier également cotées en bourse pour l'immobilier international (2%). Parmi les autres fonds, la proportion ayant des stratégies alignées sur l'Accord de Paris est passé de 40% à 49%.

L'amélioration des indicateurs climatiques du portefeuille immobilier indirect est manifeste. L'intensité énergétique des investissements immobiliers indirects de Patrimonia a, en effet, diminué de 12% depuis le dernier rapport et l'Intensité des émissions de gaz à effet de serre de 6%, reflétant les efforts déployés en la matière^[27]. De même, la part des énergies fossiles dans le mix énergétique a diminué de 10%, passant de 61% à 54%.

Les fonds ayant une stratégie de développement durable a augmenté de 20% à près de 45%, dont 34% avec des objectifs climatiques explicites et 88% ont comme objectif la neutralité carbone en 2050. Finalement le score GRESB, référentiel international d'évaluation de la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des fonds immobiliers, progresse de 75 à 83 sur 100.

Références/liens

^[27] intensité énergétique = kilowattheures par mètre carré zone de référence énergétique et année; Intensité des émissions de gaz à effet de serre = kilogrammes de CO₂e par mètre carré zone de référence énergétique et année.

CLASSE D'ACTIFS		Immobilier suisse non coté 1	Immobilier suisse non coté 2	Immobilier suisse non coté 3	Immobilier suisse non coté 4	Immobilier suisse non coté 5	Immobilier suisse non coté 6	Immobilier suisse coté	Immobilier étranger 1	Immobilier étranger 2	Immobilier étranger 3	Immobilier étranger 4	TOTAL
Gérant	% du total	2,2%	4,1%	3,0%	6,6%	3,4%	3,5%	50,4%	11,6%	2,5%	4,5%	8,1%	100%
	Type de gestion	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif	Passif	Actif	Actif	Actif	Passif	
	Alignement sur les accords de Paris	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
	Classifié SFDR (6,8,9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Climate Profile (scope 1+2)	Intensité énergétique*	97	122	338	113	n/d	98	109	131	186	n/d	n/d	122,9
	Intensité énergétique benchmark	n/d	140	n/d	n/d	n/d	n/d	109	169	169	n/d	n/d	
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre**	14	20	17	17	n/d	8	19	40	41	n/d	n/d	
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre benchmark	n/d	22	n/d	n/d	n/d	n/d	19	38	38	n/d	n/d	
Ratings	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique	75,0%	56,0%	66,0%	68,7%	n/d	52,7%	60,2%	n/d	66,0%	n/d	n/d	61,3%
	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique benchmark	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	60	n/d	n/d	n/d	n/d	
	Score GRESB	44	n/d	n/d	77	n/d	62	n/d	81	81	78	n/d	
	Score GRESB benchmark	75	n/d	n/d	75	n/d	75	n/d	79	77	74	n/d	
Approches ESG et objectifs	Score ESG	n/d	n/d	n/d	n/d	4.5/5	n/d	6,67	71,25%	n/d	n/d	5,94	74,9
	ESG Score Benchmark	n/d	n/d	n/d	n/d	3.0/5	n/d	6,67	n/d	n/d	n/d	5,94	
	Stratégie de développement durable (construction, acquisition, vente ou rénovation) avec des objectifs ESG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
	Stratégie environnementale avec des objectifs climatiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
Certification	Objectif carbone	Neutre carbone 2050	Forte réduction pour 2050	Accords de Paris 2030	Accords de Paris	Non spécifié	Neutre carbone 2050	-	-	Neutre carbone 2040	-	-	76,5
	Certification énergétique des bâtiments	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	
	Si oui, lesquelles ?	SNBS, Minergie	Minergie		Minergie, DGNB, LEA	Minergie (> 90%)	Minergie, SNBS	GRESB	LEED, BREEAM, DGNB				

*kilowattheures par mètre carré zone de référence énergétique et année (au lieu de la zone de référence énergétique, on peut également utiliser la surface louable)

**kilogrammes de CO₂e par mètre carré zone de référence énergétique et année

Conclusion

Ce deuxième état des lieux est une étape importante dans le déploiement de la stratégie de durabilité adoptée par la Fondation Patrimonia. Il donne en effet une première lecture de l'efficacité dans le temps des démarches entreprises par la Fondation Patrimonia en matière de durabilité.

Si la mesure de l'efficacité de l'axe de l'engagement actionnarial, privilégié par Patrimonia, est toujours un exercice difficile, force est de constater que la trajectoire suivie par les indicateurs climatiques, en particulier l'intensité énergétique, est bonne.

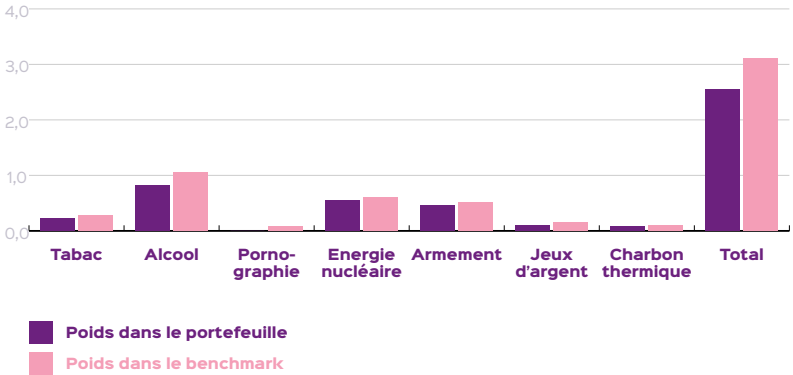
Sur les immeubles détenus en direct, l'efficacité énergétique et la baisse des émissions de CO₂ peuvent être relativement facilement calculées, et le résultat des investissements en la matière est là aussi notable. Ces éléments renforcent la conviction que la stratégie suivie par Patrimonia est la bonne.

Prochaines étapes

Les réflexions débutées il y a de nombreuses années par le Conseil ne sont pas figées et continueront d'évoluer. Les avancées en la matière et les éventuels ajustements de sa stratégie seront toujours régulièrement communiqués aux entreprises qui nous ont confié la gestion de leur deuxième pilier et aux assurés.

L'exposition aux secteurs dits «controversés» est présentée dans le tableau suivant. Si les raisonnements à la base de la classification de certains secteurs comme controversés peuvent être discutés, les investissements de Patrimonia dans ces secteurs, très proches du benchmark, sont à l'image de sa philosophie d'investissement qui privilégie le dialogue avec les sociétés pour les amener au changement plutôt que leur exclusion de l'univers d'investissement.

UNIVERS D'INVESTISSEMENT		
Secteurs controversés	Poids dans le portefeuille	Poids dans le benchmark
Tabac	0.24%	0.31%
Alcool	0.85%	1.05%
Pornographie	0.00%	0.09%
Energie nucléaire	0.63%	0.71%
Armement	0.51%	0.62%
Jeux d'argent	0.17%	0.21%
Charbon thermique	0.17%	0.18%
TOTAL	2.58%	3.17%





Adresse administrative

Fondation Patrimonia

Rue Saint-Martin 7
CH-1003 Lausanne

Siège

Fondation Patrimonia

Rte François-Peyrot 12
CH-1218 Le Grand-Saconnex

T +41 58 806 0800
info@patrimonia.ch

patrimonia.ch

